Émission :	21-01-2022	Mise à jour :	

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Directive ministérielle DGGEOP-005

Catégorie(s) :
- ✓ Dépistage
- ✓ Tests rapides

Directive – Distribution des tests rapides

Nouvelle directive

Expéditeur :	**Direction générale de la gestion exécutive et opérationnelle de la pandémie (DGGEOP)**	**Destinataire :**	Tous les établissements publics du RSSS : - Présidents-directeurs généraux (PDG) et directeurs généraux (DG); - Directeurs des services professionnels (DSP); - Directeurs de santé publique; - Directeurs généraux des établissements privés conventionnés - Gestionnaires des sites des centres de dépistage - Gestionnaires de la logistique et de l'approvisionnement du RSSS

Directive	
Objet :	Distribution des tests rapides
Principe :	Assurer la distribution continue et efficiente des tests rapides dans la province
Mesures à implanter :	Informer les gestionnaires des sites de dépistage ainsi que les gestionnaires de la logistique et de l'approvisionnement du RSSS des orientations concernant la distribution des tests rapides dans la province.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Direction ou service ressource :	**Direction du soutien aux opérations de la vaccination COVID** soutientestrapide@msss.gouv.qc.ca

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez-le :
msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
Le directeur général
Daniel Paré

Lu et approuvé par
La sous-ministre
Dominique Savoie

Émission :	21-01-2022	Mise à jour :	

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Directive ministérielle DGGEOP-005

Directive

Au cours des prochaines semaines, plusieurs millions de tests rapides arriveront au Québec. Dans cette perspective, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) réitère que la distribution populationnelle des tests rapides est effectuée par l'entremise des pharmacies de la province. À cet effet, toute personne de 14 ans et plus peut se procurer une (1) boîte de tests rapides par mois dans une pharmacie participante.

Par ailleurs, le MSSS assure l'approvisionnement des clientèles suivantes :

- les entreprises non liées au secteur de la santé. Ces dernières peuvent consulter le lien suivant pour déterminer leur admissibilité et connaître la marche à suivre : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/utilisation-tests-rapides-entreprises-covid-19;
- les milieux du réseau scolaire en collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ);
- les municipalités régionales de comté (MRC).

Pour leurs parts, les établissements du RSSS sont responsables d'approvisionner les répondants, les clientèles et les employés des milieux suivants :

- les services de garde éducatifs à l'enfance de tout type (CPE, garderies, bureaux coordonnateurs, halte-garderies communautaires, personnes non reconnues fournissant des services de garde en milieu familial). **Cette distribution se fait en continu uniquement avec des tests de type BTNX par boîte de 5 tests, à raison d'une boîte par enfant par mois. À noter que, pour ces milieux, les employés doivent s'approvisionner en pharmacie.**
- les organismes communautaires de tous types. Une priorisation des organismes communautaires avec une mission santé et services sociaux est requise. Les autres demandes peuvent être accordées en fonction des stocks disponibles. **La distribution est effectuée, sur demande de cette clientèle, avec des tests rapides Panbio, BD Veritor ou autres tests disponibles en boîtes de 20-25-30**.
- les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics, privés conventionnés et privés non conventionnés, les résidences privées pour aînés(RPA), les centres de réadaptation, les ressources intermédiaires (RI), ressources de type familial (RTF), les centres de pédiatrie sociale, les communautés religieuses et les maisons de soins palliatifs. **Cette distribution se fait en continu avec des tests rapides Panbio, BD veritor ou autres tests disponibles en boîtes de 20-25-30.**

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) n'ont pas de responsabilités particulières quant à la distribution populationnelle.

En fonction de la disponibilité des tests pour chaque établissement, il est possible de répondre à toutes autres demandes jugées pertinentes par les équipes cliniques. Afin d'assurer une distribution continue des tests rapides disponibles, il n'est pas requis de conserver des stocks en inventaire. Il n'est pas nécessaire de faire des commandes, les tests sont envoyés en flux poussé vers les établissements dès qu'ils sont disponibles.